## Arrêté validant la votation cantonale du 17 juin 2012

## Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les résultats de la votation cantonale du 17 juin 2012; vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984; sur la proposition de son président, arrête:

## Article premier La votation cantonale du 17 juin 2012 concernant :

- 1. la loi du 7 décembre 2011 sur l'approvisionnement en électricité (LAEI);
- l'initiative constitutionnelle populaire cantonale "Frein au démantèlement social" et le contre-projet du Grand Conseil,
  est validée.

Art. 2 Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 4 juillet 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président, La chancelière, P. GNAEGI S. DESPLAND